

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 14 février 2024

Date de convocation : 8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 février à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU – Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE à partir de la délibération 02 – Jean-Marie GRIMAUD – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD sauf à la délibération 10 – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU - Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSES : Jean-Louis LAUNAY - Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT de la délibération 01 à 08 et de la délibération 10 à 17

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER - Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN sauf à la délibération 12

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 29 à la délibération 01 – 30 de la délibération 02 à 08 - 29 de la délibération 09 à 10 – 30 à la délibération 11 – 29 à la délibération 12 – 30 de la délibération 13 à 17 – 29 de la délibération 18 à 44

Nombre de conseillers votants : 35 à la délibération 01 – 36 de la délibération 02 à 09 – 35 à la délibération 10 – 36 à la délibération 11 – 35 à la délibération 12 - 36 de la délibération 13 à 28 – 35 à la délibération 29 – 36 de la délibération 30 à 44

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD sauf pour la délibération 29

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Philippe ALBERT avait donné pouvoir à Jean-Louis LAUNAY

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Hélène POINGT-GASKA

Alexandra BEAUNÉ avait donné pouvoir à Landry RONDEAU

Nicolas GRELET avait donné pouvoir à Bénédicte GARDIN

Etait excusée :

Angélique BOISSELEAU

Secrétaire de séance : Magali LOISEAU

- **38. ARRÊT DE LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) – Rapporteur : Landry RONDEAU**

Une délibération du Conseil communautaire du 7 décembre 2023 a lancé la procédure d'élaboration de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Dans ce cadre, un courrier a été envoyé aux organismes invités à y siéger. Onze organismes ont répondu favorablement.



Par conséquent, il est proposé d'arrêter la composition de la CIL comme suit :

- Pour le collège des collectivités territoriales :
 - o les huit maires du Pays des Herbiers : Monsieur Franck GAUTHIER (maire de Beaurepaire), Monsieur Jean Louis LAUNAY (maire des Epesses), Monsieur Christophe HOGARD (maire des Herbiers et président du Pays de Herbiers), Monsieur Landry RONDEAU (maire de Mesnard-la-Barotière), Monsieur Patrick MANDIN (maire de Mouchamps), Monsieur Patrice BERTRAND (maire de Saint-Mars-la-Réorthe), Madame Béatrice GARDIN (maire de Saint Paul en Pareds), Madame Roseline PHILIPART (maire de Vendrennes).
 - o le 1^{er} adjoint de la ville des Herbiers, Monsieur Luc Soulard et l'adjointe aux affaires sociales de la ville des Herbiers, Madame Magali LOISEAU.
 - o le représentant du Conseil départemental de la Vendée : Monsieur Valentin JOSSE, 5^{ème} Vice-président, Président de la commission Urbanisme, habitat et aménagement du territoire.

- Pour le collège des professionnels du secteur locatif social :
 - o le représentant d'Action Logement : Madame Stéphanie BOULAY, directrice territoriale Loire-Atlantique Vendée.
 - o les représentants des bailleurs sociaux :
 - Vendée Habitat : Madame Manuella BIDAULT, Directrice de la clientèle et de la proximité,
 - Vendée Logement : Madame Cécile RAGONNEAU, Directrice de la clientèle et du patrimoine,
 - Podeliha : Madame Sylvie BOITELLE DOUBLIER, Directrice de la clientèle et des territoires,
 - Oryon : Monsieur Sébastien POMMERAUD, Responsable clientèle, proximité et patrimoine,

 - o CDC Habitat : Madame Malika MESSAOUD, Responsable du pôle gestion locative et commerciale.
 - o le représentant de SOLIHA : Madame Marietta TRICHET, Présidente SOLIHA Pays de la Loire.

- Pour le collège des usagers ou associations auprès des personnes défavorisées ou locataires :
 - o le représentant de Consommation, Logement et Cadre de Vie : Madame Geneviève CANTITEAU, bénévole.
 - o le représentant du Secours Catholique : Monsieur Benoit DUGAST, bénévole.
 - o le représentant de l'UDAF : Monsieur Xavier CAILLOUX, bénévole.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays des Herbiers,

Vu l'article L.441-1-5 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°56 du Conseil communautaire du 7 décembre 2023 relative au lancement de l'élaboration de la Conférence Intercommunale du Logement,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du 01 février 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 07 février 2024,



Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- arrêter la composition de la Conférence Intercommunale du Logement telle que mentionnée ci-avant,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer tous les documents qui s'y réfèrent.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Magali LOISEAU,
Secrétaire de séance



21 FEV. 2024

Transmis en Préfecture le :
Publié électroniquement le :

21 FEV. 2024

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président

